



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-28

L'an deux mille vingt deux, à 10h00
Le 11 octobre à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	4 octobre 2022
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)	M. Alain REUTER
M. Philippe CLAUDE	M. Jean François VALLOIRE
Mme Marzia de BONI (représente M Gosset)	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Alain DUPOMMIER
Mme Raymonde MAHUT (représente M RAVIGNON)	M. Claude VALDENNAIRE
Mme Véronique CASTRONOVO	M Kévin GENGOUX
M Christian WEISS	M. Yannick ROSSATO
M. Bernard DEKENS	M André LIEBEAUX
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M. J Claude JACQUEMART (représente M PAULET)	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Valérie WOITIER
M. Michel LALLEMAND	Mme Dominique HUMBERT
M. Yvon HUMBLOT	M Benoit JOURDAIN
M. Jean SIMONIN	
M. J Pierre CORVOSIER	

Objet de la délibération :

**DELEGATION GEMAPI – PROJET DU PAYS SEDANAIS –
AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Résultat du vote
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-28

Objet de la délibération :

DELEGATION GEMAPI - PROJET PAYS SEDANAIS – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le projet « protection contre les inondations et restauration écologique des cours d'eau du pays sedanais » est mené par l'EPAMA, pour le compte d'Ardenne Métropole depuis 2020.

Ce projet vise deux objectifs : protéger le pays sedanais contre les inondations de la Meuse et restaurer la qualité écologique de la Meuse et de 6 affluents sur ce territoire.

Il contient en outre une mission spécifique (dénommée mission complémentaire 3 - MC3) sur la protection contre les inondations du ruisseau de Glaire.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au bureau d'étude Egis Eau pour un montant de 1 337 450 €HT.

Le projet de protection contre les inondations de la Meuse et de 5 de ses affluents est en phase de Diagnostic. La mission spécifique sur le Ru de Glaire (MC3) est, elle, en phase avant-projet. (AVP)

Aujourd'hui, il est proposé de conclure avec Egis Eau un avenant à ce marché de maîtrise d'œuvre et ce, pour couvrir les dépenses inhérentes à trois problématiques :

Premièrement, Egis Eau a fait valoir et les services de l'EPAMA en conviennent, qu'en phase Diagnostic (DIA), il leur a été demandé pour 27 100€ de prestations non prévues au contrat initialement : réunions supplémentaires, modélisation sur le Floing et analyse hydrogéologique sur les zones de compensation sur le projet global ; calage de modèle hydraulique et réunions supplémentaires sur la mission MC3.

Deuxièmement, le maître d'œuvre fait valoir que la mission qui lui a été confiée sur le ruisseau de Glaire est bien plus complexe que ce que le cahier des charges ne laissait présager. Les services de l'EPAMA en conviennent également et après examen, il est apparu que 27 550€ de prestations non prévues seront à effectuer par Egis en phase Avant-Projet (AVP). Il s'agira essentiellement du dimensionnement de deux ouvrages de ralentissement de crue ainsi que d'un bassin de stockage.

Troisièmement, il apparaît que les compensations volumétriques (engendrées par l'endiguement du pays sedanais) ne peuvent être trouvées à proximité immédiate du projet. Par cet avenant, nous demanderions donc à Egis d'élargir le périmètre de recherche. Ce travail pourrait prendre 7 mois : il s'agirait d'identifier de nouvelles zones de compensation, d'analyser les enjeux qui s'y trouvent, de procéder aux modélisations hydrauliques, de réaliser les analyses coûts-bénéfices des solutions et tout cela, pour la crue cinquantennale et la crue centennale. Le coût de cette mission a été estimé à 96 690€.

Au total, l'ensemble de ces éléments nécessite le lancement d'un Diagnostic complémentaire pour une durée de 7 mois ainsi que de la réalisation d'un complément d'Avant-Projet pour la mission MC3, d'une durée de 1,5 mois.

Le montant global de l'avenant présenté ici est donc 151 340€HT

Le plan de financement de la phase de conception du projet est actuellement le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Détail des postes	Montant retenu HT		
Phase conception de la MOE	614 200,00 €		
Etudes complémentaires	214 650,00 €		
Topographie	200 000,00 €	État	1 067 700 € 40%
Géotechnique	300 000,00 €	AERM	266 925 € 10%
Hydrogéologie	300 000,00 €	Région Grand Est	266 925 € 10%
Investigations environnementales	280 000,00 €	FEDER Champagne-Ardenne	533 850 € 20%
Diagnostic et protocole indemnisation agricole	200 000,00 €	Maître d'ouvrage Ardenne Métropole	533 850 € 20%
Rémunération d'un garant	28 875,00 €	Total (HT)	2 669 250 € 100%
Communication	300 000,00 €		
Autres prestations annexes	231 525,00 €		
Montant total	2 669 250,00 €		

Si l'avenant était conclu, nous utiliserions la ligne « autres prestations annexes » pour financer cette augmentation de la maîtrise d'œuvre. Ainsi, le plan de financement global de la phase de conception resterait équilibré.

La Commission d'Appel d'Offres du projet s'est réunie le 27 septembre 2022 avant le Bureau Syndical et a donné un avis favorable à cet avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à conclure cet avenant avec Egis Eau.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis de la CAO du 27 septembre 2022,
Après avis du Bureau Syndical,*

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 7 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Egis Eau, tel que décrit ci-dessus**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à cette décision**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

